

Melun

Session : Janvier 2018

Année d'étude : Troisième année de licence en droit

Discipline : *Procédure civile*
(Unité d'enseignements complémentaires 1)

Titulaire(s) du cours : M. Eric MARTIN

Répondre aux questions suivantes :

1. Expliquer la différence entre une action banale et une action attitrée ou réservée. (3 points)
2. Qu'est-ce qu'une demande reconventionnelle ? Quelle condition doit-elle, d'une manière générale, remplir pour être recevable ? (3 points)
3. Quelle(s) condition(s) une exception de procédure doit-elle, en principe, satisfaire pour être recevable ? (3 points)
4. Qu'est-ce que le placement d'une assignation ? (1 point)

Durée de l'épreuve : 1 h 30.

Documents autorisés : aucun.